

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

AVIS

En vertu de l'article 10 de la loi modifiée du 10.6.1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société à responsabilité limitée KONE LUXEMBOURG a sollicité l'autorisation suivante :

Exploitation d'un ascenseur à Reuler, 119, Am Bierg pour le compte de la MAISON RELAIS DE CLERVAUX (no. dossier : 3A/2026/0004/176)

Le dossier est déposé au secrétariat communal de Clervaux du **17 février au 3 mars 2026** inclusivement pour y être consulté par tous les intéressés.

Clervaux 17 février 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Clervaux

(s) Georges Keipes, bourgmestre (s) Max Keiffer, secrétaire